

Le 27 novembre 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE L'ORDINA BS



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Publié le : 27/11/2024

Séance du jeudi 14 Novembre 2024

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 7 novembre 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36

La séance est ouverte à 18h45 et levée à 21h47

Etaient présents : Audeux : Mme Agnès BOURGEOIS, Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Besançon: Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°14 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°15), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°9), M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, Bonnay: M. Gilles ORY, Boussières: M. Eloy JARAMAGO, Busy: M. Philippe SIMONIN, Chaleze: M. René BLAISON, Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Champagney: M. Olivier LEGAIN, Champvans-Les-Moulins: M. Florent BAILLY, Châtillon-Le-Duc: Mme Agathe HENRIET, Chevroz: M. Franck BERNARD, Cussey-Sur-L'Ognon: M. Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°15), Deluz: M. Fabrice TAILLARD, Devecey: M. Gérard MONNIEN, Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN, Fontain: M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, Francis: M. Emile BOURGEOIS, Geneuille: M. Patrick OUDOT, Gennes: M. Jean SIMONDON, Grandfontaine: M. Henri BERMOND, La Chevillotte: M. Roger BOROWIK, La Vèze: M. Jean-Pierre JANNIN, Les Auxons: M. Anthony NAPPEZ, Mamirolle: M. Daniel HUOT, Miserey-Salines: M. Marcel FELT, Montferrand-Le-Château: Mme Lucie BERNARD, Morre: M. Jean-Michel CAYUELA, Noironte: M. Philippe GUILLAUME, Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK, Pelousey: Mme Catherine BARTHELET, Pirey: M. Patrick AYACHE, Pouilley-Français: M. Yves MAURICE, Pouilley-Les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET, Pugey: M. Frank LAIDIE, Roche-Lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER, Roset-Fluans: M. Jacques ADRIANSEN, Saint-Vit: Mme Anne BIHR, Saint-Vit: M. Pascal ROUTHIER, Saône: M. Benoît VUILLEMIN, Serre-Les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU, Tallenay: M. Ludovic BARBAROSSA, Torpes: M. Denis JACQUIN, Vaire: Mme Valérie MAILLARD, Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY, Venise: M. Jean-Claude CONTINI, Vorges-Les-Pins: Mme Maryse VIPREY

Etaient absents: Amagney: M. Thomas JAVAUX, Besançon: Mme Anne BENEDETTO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, M. Laurent CROIZIER, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Beure: M. Philippe CHANEY, Byans-Sur-Doubs: M. Didier PAINEAU, Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Champoux: M. Romain VIENET, Chaucenne: M. Alain ROSET, Chemaudin et Vaux: M. Gilbert GAVIGNET, Dannemarie-Sur-Crête: Mme Martine LEOTARD, Larnod: M. Hugues TRUDET, Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER, Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE, Mazerolles-Le-Salin: M. Daniel PARIS, Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT, Montfaucon: M. Pierre CONTOZ, Nancray: M. Vincent FIETIER, Novillars: M. Lionel PHILIPPE, Palise: M. Daniel GAUTHEROT, Rancenay: Mme Nadine DUSSAUCY, Thise: M. Pascal DERIOT, Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD, Vieilley: M. Franck RACLOT, Villars-Saint-Georges: M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BOUSSET

Procurations de vote: Besançon: Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°15), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Claudine CAULET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Aline CHASSAGNE à M. André TERZO, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°8 incluse), M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à Mme Sylvie WANLIN, Mme Valérie HALLER à M. Anthony POULIN, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à Mme Karine DENIS-LAMIT, Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Chemaudin et Vaux: M. Gilbert GAVIGNET à Mme Marie ZEHAF, Cussey-Sur-L'Ognon: M. Jean-François MENESTRIER à M. Patrick OUDOT (jusqu'à la question n°14 incluse), Dannemarie-Sur-Crête: Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, Mazerolles-Le-Salin: M. Daniel PARIS à M. Emile BOURGEOIS, Thise: M. Pascal DERIOT à M. René BLAISON, Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Marie-Jeanne BERNABEU

Délibération n°2024/2024.00359

Rapport n°20 - Concession de service relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation des mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires Choix du concessionnaire

Concession de service relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation des mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires

Choix du concessionnaire

Rapporteur: Mme Marie ZEHAF, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission n°5	09/10/2024	Favorable (1 abstention)
Bureau	31/10/2024	Favorable

Inscription budgétaire			
Sans incidence budgétaire			

Résumé:

Le présent rapport a pour objet de soumettre au Conseil Communautaire le choix de la société JCDECAUX FRANCE comme concessionnaire pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires.

I - Contexte

La Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole dispose de la compétence pour la gestion du mobilier urbain publicitaire et non-publicitaire relevant de son périmètre territorial.

Ce mobilier urbain est aujourd'hui géré par le biais d'un marché public conclu initialement pour une durée de 15 ans (prolongé par avenant pour une durée d'une année).

Le marché public arrivant ainsi à son terme au 31/12/2024, la Collectivité a souhaité lancer une procédure pour la passation d'un contrat de concession de 12 ans.

Il est rappelé que, conformément à la jurisprudence du Conseil d'Etat, que la Concession ne porte pas sur un service public (CE, 25 mai 2018, n°416825).

Conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'autorité exécutive de la collectivité saisit l'assemblée délibérante du choix du concessionnaire auquel elle a procédé en lui exposant ses motifs et présente l'économie générale du contrat.

II - Procédure

A- Type de procédure

Une procédure de publicité et de mise en concurrence pour l'attribution du contrat de concession a été lancée conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Dans la mesure où la concession ne porte pas sur l'exécution d'un service public, les dispositions du CGCT, notamment les articles L.1411-1 et suivants ne sont pas applicables.

Eu égard au délai, il a été décidé de recourir à une procédure dite « ouverte » dans le cadre de laquelle candidatures et offres sont remises simultanément par les candidats.

B- Etapes clés de la procédure

1- Phase candidature

Le 22 mars 2024, l'avis de concession a été publié au BOAMP (bulletin officiel des annonces des marchés publics) et le dépôt des pièces de la concession a été effectué sur la plateforme dématérialisée « marchés sécurisés ». La date limite de réception des candidatures et des offres était fixée au lundi 27 mai 2024 à 12h00.

Quatre candidatures ont été réceptionnées :

- JCDECAUX FRANCE
- CITYZ MEDIA
- GIROD MEDIAS
- PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE

Lors de sa séance du 6 juin 2024, la commission des contrats de concession a statué sur les candidatures réceptionnées.

Après examen des 4 candidatures, la commission des contrats de concession (CCC), a admis les 4 candidats à présenter une offre, les 4 candidatures présentant les capacités juridiques, financières et techniques suffisantes pour l'exercice de la concession.

2- Phase offre

Lors de sa séance du 20 juin 2024, la commission a pris connaissance des offres, qu'elle a également jugées conformes aux prescriptions du cahier des charges.

L'analyse des offres a porté sur les points suivants hiérarchisés par ordre décroissant d'importance :

Qualité de l'offre technique du candidat (60 %) appréciée au regard :

- 1. Du respect environnemental des mobiliers envisagés et de leur exploitation, et dispositions en matière d'insertion sociale (20 %);
- 2. Performance et qualité des mobiliers envisagés (10 %);
- 3. Des modalités de suivi et de contrôle de l'exploitation proposées à la Collectivité (10 %);
- 4. Du plan d'entretien et de renouvellement des mobiliers afin de garantir une parfaite exploitation de l'intégralité du service (10 %);
- 5. Des moyens humains et techniques prévus pour l'exploitation des mobiliers et campagnes d'affichage (5 %);
- 6. Du planning de fourniture et d'installation des mobiliers permettant leur mise en service rapide (5 %).

Aspects financiers (40 %) appréciés au regard :

- 1. De la cohérence et du montant de la redevance pour l'occupation du domaine public conformément aux conditions définies au contrat (20 %);
- 2. De la cohérence des hypothèses et du niveau de recettes envisagées sur la durée du contrat (10 %);
- 3. De la pertinence et cohérence du Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP) et du Plan Prévisionnel des Investissements (PPI) (10 %).

La commission a rendu un avis favorable à l'engagement des négociations.

III - Négociations

Par arrêté de Madame la Présidente de GBM, délégation a été donnée à Madame Marie ZEHAF et Monsieur Aurélien LAROPPE, Vice-Présidents de GBM, pour conduire les négociations.

Celles-ci ont été menées en 2 étapes :

- 1er tour sous forme verbale : avec une séance de négociations le 4 juillet 2024,
- 2ème tour sous forme verbale : avec une séance de négociations le 6 aout 2024.

IV - Exposé des motifs du choix retenu et économie de la délégation

> Voir rapport de la Présidente

A l'unanimité des suffrages exprimés, 13 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le choix de la société JCDECAUX FRANCE comme concessionnaire pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires,
- se prononce favorablement sur le contrat de concession 2025 / 2037,
- autorise Madame la Présidente, ou l'élu délégué, à signer le contrat de concession 2025/2037.

Rapport adopté à	l'unanimité des suffrages e		
Pour: 93	Contre: 0	Abstentions*: 13	Conseiller intéressé : 0
*Le sens du vote des élus	ne prenant pas part au vote est cons	idéré comme une abstention.	
		cours devant le Tribunal admini	istratif de Besançon dans les deux
mois suivant sa pub	licité.		

Le Secrétaire de séance,

Jean-Marc BOUSSET Conseiller Communautaire Anne VIGNOT Maire de Besançon

Pour extrait conforme,

La Présidente,